

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 16 Pluviôse, an VIII.



Reprise de la position de Torrighia par les Français. — Décret qui rappelle tous les ex-nobles liguriens dans la capitale. — Détails de la conversation entre Lavater & le général Moreau. — Désarmement à Draguignan de 1200 déserteurs. — Avantages remportés sur les chouans dans le Morbihan. — Réflexions sur la dernière note du lord Grenville. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Florence, le 12 janvier (22 nivôse).

L'entrée de M. Windham ici a été marquée par une cacophonie qui a excité la risée publique. Il voulut prendre possession de la maison qu'avoit habitée le cit. Reinhard, ministre de France; mais avant d'y entrer, il y envoya un prêtre revêtu de tous les habits sacerdotaux, l'asperger d'eau lustrale.

De Venise, le 15 janvier (25 nivôse).

La garnison française de Coni a passé le 22 par Udine & a pris la route de Gratz, sous l'escorte d'un bataillon du régiment de Vins, qui va en garnison à Vienne. Les prisonniers français attendront à Gratz leur destination ultérieure.

De Gènes, le 20 janvier (50 nivôse).

Le général d'Arnaud, qui commande dans la rivière du Levant, a repris la position de Torrighia. Il semble que les Français veulent prévenir l'attaque que l'ennemi prépare.

Il est arrivé dans la rivière du Levant deux demi-brigades qui faisoient partie de l'armée française en Suisse. Elles sont destinées à renforcer les postes du col de Tende.

L'épidémie fait des progrès dans la rivière du Ponent. A Final & à Savone, elle a enlevé beaucoup de monde. On craint qu'elle ne gagne aussi notre ville, dont les hôpitaux sont remplis de malades.

Avant-hier la commission du gouvernement a rendu une loi qui rappelle dans la capitale tous les ex-nobles qui y étoient domiciliés avant le 22 mai 95, sous peine de la confiscation de leurs biens. Elle accorde quinze jours de délai à ceux qui sont sur le territoire ligurien; un mois à ceux qui sont en Italie, & trois mois à ceux qui sont dans les pays étrangers. Elle a transigé avec ceux qui avoient déjà encouru la peine de confiscation, moyennant une somme qu'ils verseront dans la caisse nationale.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 24 janvier (4 pluviôse).

Vismenil, général au service de la Russie, s'est embarqué ici, il y a quelques jours, pour l'Angleterre avec quatre aides-de-camp. Il va prendre le commandement des troupes russes à Jersey & Guernesey.

D'Augsbourg, le 25 janvier (5 pluviôse).

Pichegru vit dans une petite ville à sept lieues d'ici, chez un libraire qui, avec sa femme, est presque sa seule société.

On ne sait encore si le retour de l'archiduc à Vienne est une disgrâce complète, ou seulement un changement de destination pour l'armée d'Italie. L'impératrice est à la tête du parti ennemi de ce prince.

L'ambassadeur de Londres à Vienne a notifié à cette cour qu'un ministre du roi d'Angleterre alloit résider à Florence auprès du roi de Sardaigne.

ANGLETERRE.

De Londres, le 22 janvier (2 pluviôse).

M. Pitt a eu, le 18 nivôse au soir, une longue conférence avec le ci-devant comte d'Artois. On dit que c'étoit pour lui communiquer une demande adressée au roi par les fils du feu duc d'Orléans, pour qu'il leur soit permis de venir en ce pays. Ils ont passé de la Havanne aux isles de Bahama, d'où ils font voile sur un bâtiment de Liverpool, qu'on attend d'un jour à l'autre.

Le primat est mort ces jours derniers. On désigne plusieurs archevêques pour lui succéder. De ce nombre sont ceux de Cashy & de Tuam.

Il y a eu à Dublin, le 24 nivôse, une assemblée générale pour délibérer sur le projet d'union. Plusieurs résolutions furent prises contre cette mesure.

Suivant les dernières nouvelles du cap de Bonne-Espérance, le gouvernement étoit très-inquiet de ne pas voir arriver les troupes qu'il attendoit de Rio-Janeiro.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 27 janvier (7 pluviôse).

Le citoyen Muller (de Zug) ayant itérativement refusé la place de membre de la commission exécutive, les conseils ont nommé pour le remplacer le citoyen Durler (de Lucerne).

Les conseils législatifs ont décrété que les membres de la commission exécutive auroient un traitement annuel de 4000 liv. de France. Ce modique appointement, qui suffit

à peine à l'entretien le plus économique, est proportionné aux foibles moyens de l'Helvétie.

Le citoyen Mousson a enfin reçu une réponse de Laharpe, à la demande en réparation qu'il lui avoit faite, au sujet du démenti formel donné par cet ex-directeur, à la déclaration d'office par Mousson.

Laharpe ne paroît pas vouloir se battre; il élude le défi.

On mande de Zurich qu'il y a eu près d'Eglisau une affaire d'avant-postes, qui seroit de peu de conséquence, si elle n'étoit la preuve de la prochaine reprise des hostilités.

On annonce aussi de Zurich que non-seulement on a cessé de travailler aux fortifications près de cette ville, mais qu'on va s'occuper de les raser. On assure même que les Français évacuent les hôpitaux de Zurich & de Königsfelden.

Moreau, pendant son séjour à Zurich, fit une visite à Lavater, accompagné des généraux Lecourbe, Dessolles, Ebli, Gudin, & du commissaire-ordonnateur Mathieu Favier. Le lendemain, Lavater passa encore quelques heures avec Moreau. Leur conversation roula sur une foule d'objets intéressans, entr'autres des malheurs de l'Helvétie dont Lavater fit le tableau le plus touchant, & de l'espérance de la paix. Le général assura que le gouvernement français la vouloit sincèrement, pour peu que les conditions en fussent acceptables. On s'entretint ensuite de Bonaparte, de Sieyès, de Berne (mais pas un mot qui eût trait à la fameuse lettre de Lavater au directoire); des émigrés, du dépérissement du commerce, de l'Italie, du caractère des Italiens & des Italiennes, de la nouvelle constitution française, des talens des Français, de l'héroïsme, de la perfectibilité de la nature humaine, de la franchise & de l'art de se déguiser, de la géométrie universelle, de la nature, sur-tout dans la construction des corps organiques; de la rareté de la science réunie aux arts, de la peinture, de David, de la musique, de la chimie, de Lavoisier, de Bertholet, des qualités d'un général, de la présence d'esprit de l'archiduc Charles, de l'Angleterre, &c.

Moreau & Lavater se sont séparés fort contents l'un de l'autre. Ce dernier a admiré sur-tout dans Moreau son caractère ferme, ses connoissances, sa diction, sa franchise & sa bonté.

On écrit de la Thurgovie qu'on y a conclu un traité pour l'expédition des marchandises sur le lac de Constance; l'exécution en sera favorisée par les généraux français.

La fureur de l'émigration, excitée par le fanatisme politique & religieux, a enlevé plus de mille citoyens aux cantons d'Argovie & de Soleure, dans le courant de l'année passée. Ces émigrations recommencent à-présent dans le district de Hulm, & paroissent tenir à un projet, dont les ramifications s'étendent sur toute la république, & qui, s'il pouvoit réussir, porteroit aux ennemis des secours considérables en hommes. Mais le gouvernement qui veille à la sûreté de l'état saura déjouer ces complots, en paralysant les efforts de ceux qui refusent de devenir bons citoyens.

S'il faut en croire plusieurs avis reçus de Zurich, les milices du district de Hasgen, qui, au commencement de la révolution, avoient été employées à combattre les petits cantons & n'avoient jusqu'ici point reçu le paiement de leur solde, ont été tout-à-coup payées quelques jours avant la révolution du 7 janvier, sans qu'on ait su par qui cet argent avoit été envoyé. Elles reçurent en même temps l'ordre de se tenir prêtes à marcher. On a lieu de croire que cette mesure tenoit au projet échoué des triumvirs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Draguignan, le 29 nivôse.

Le 25, au soir, il est arrivé ici environ 1,200 hommes de la 24^e. de bataille & de la 18^e. légère, déserteurs de l'armée d'Italie, avec armes & bagages. Après avoir tenté pendant deux jours les moyens de douceur, le général Massena fit déployer la force contre ces insurgés.

Le 28, à deux heures du matin, on cerna Draguignan; on s'empara de tous les postes, & les drapeaux furent enlevés. On visita les maisons par quartiers, & on arrêta & désarma les mécontents. Ils ont été escorté par la 25^e. jusqu'à Nice sept seulement sont arrêtés & on attend la décision du général.

Les autorités civiles ont parfaitement secondé cette expédition. Le citoyen Nassaux, administrateur du département, désarma lui-même la sentinelle qui gardoit les drapeaux, qu'on a fait passer de suite au général Massena.

Le département du Var manque de subsistances. Antibes & Toulon vivent au jour le jour. Cette dernière a même été forcée de faire enlever d'un navire chargé de bled de quoi fournir la place. Toutes les espérances reposent sur les vues sages du gouvernement.

ARMÉE DE L'OUEST.

Extrait d'une lettre de Vannes, du 7 pluviôse.

Le général de brigade Olivier Harty, a battu les chouans le 5 du courant, entre Grandchamp, le pont du Loc & Mençon; ils avoient des forces considérables: celles qui commandoit le général Harty étoient de beaucoup inférieures en nombre. L'affaire a été fort chaude. Le général Harty a eu son chapeau percé d'une balle & a couru personnellement de grands dangers. Son aide-de-camp a eu ses habits criblés de balles. L'exemple du général n'a pas peu contribué à assurer le succès de cette importante journée, & la déroute complète des chouans.

Extrait d'une lettre du général Brune.

Vannes, le 9 pluviôse au 8.

Le 5 pluviôse, le général Harty a battu les chouans près de Grandchamp. Georges a beaucoup souffert: l'assurance de ses troupes a paru d'abord fort grande; mais elle est maintenant bien incertaine. Le général Gency s'est mesuré heureusement avec les chouans à Elven.

La presqu'isle de Rhuis est libre. J'y fais rétablir les signaux. Le général Grigny a fait arborer les drapeaux tricolores sur la côte & allumer de grands feux. Tout annonce aux Anglais la vanité de leurs espérances. Un canot anglais est venu dans la baie de Quiberon, pour mettre des hommes à terre. La fusillade lui a fait prendre le large. C'est une imprudence de ne les avoir pas laissé descendre à leur aise. On a pris un homme qui conféroit avec eux.

Signé, BRUNE.

P. S. L'ennemi a perdu dans le combat du 5, sur les hauteurs de Grandchamp, près Vannes, 400 hommes, & & a laissé sur le champ de bataille plus de mille fusils. Nous n'avons perdu que 4 officiers & 17 hommes, & une cinquantaine de blessés. L'ennemi étoit très-supérieur en nombre.

De Nantes, le 9 pluviôse.

Tous les habitans des campagnes sont rentrés dans leurs foyers & retournent à leurs charrues.

Ce qui fait croire, sinon à leur sincère attachement pour

la république, du moins à leur ferme intention de ne plus reprendre les armes, ce sont les démêlés & les rixes qui ont eu lieu entr'eux & les chefs pour le partage du butin. Plusieurs des chefs ont été blessés; d'autres chassés du pays; les autres pillés dans leurs maisons. Comment, d'après cela, parviendroient-ils à réunir leurs anciens soldats? Voilà du moins ce qui s'est passé du côté de la Vendée, où les chefs n'étoient que de petits brigandeaux qui auroient pu manquer de nouveau à leur parole.

Quant à la rive droite de la Loire, les chefs étant plus marquans, ils ont mis plus de dignité dans leur conduite; & très-probablement ils tiendront ce qu'ils ont promis, si on leur fournit les moyens (avec précaution néanmoins) d'échapper à la loi concernant les émigrés, dont plusieurs portent la tache.

De PARIS, le 15 pluviôse.

On assure que la faculté va être rendue aux réquisitionnaires & conscrits de se faire remplacer, aux termes de la première loi rendue à ce sujet, & depuis rapportée. Cependant, le général Lefebvre vient d'adresser à ceux d'entr'eux qui ne sont pas à leur poste, une proclamation où il les menace de toute la sévérité du gouvernement, s'ils n'ont obéi dans quatre jours. Des recherches auront lieu, tous les cinq jours, contr'eux & contre ceux qui les récleront.

— On dit que les scellés mis sur les papiers d'Ouvrard ont été levés, & qu'il a reçu du ministre de la marine une lettre qui lui annonce sa liberté. On ajoute que c'est par suite des réclamations faites en sa faveur pour l'intérêt général du commerce, & plus probablement encore pour que le service des vivres dont il est chargé ne fût pas tout-à-coup interrompu par la clôture de ses bureaux.

— On a remarqué, comme une chose qui n'est pas ordinaire, qu'il est arrivé en France des papiers anglais antérieurs & postérieurs à ceux où doit être le discours du roi. Est-ce que le cabinet de Londres croiroit avoir intérêt à retarder cette lecture parmi nous?

— On a donné aujourd'hui, avec beaucoup de succès, à l'Opéra, la première reprise d'*Adrien*. Cette représentation peut faire époque sous plusieurs rapports. On se rappelle, sans doute, que dans un tems où les petites affaires occupoient exclusivement les grands hommes du gouvernement, & où tout les effrayoit, excepté le mal qu'ils faisoient, on avoit eu grand peur de voir un empereur, un triomphe & un char sur le théâtre. Le gouvernement a plus d'une raison pour n'être pas si alarmé aujourd'hui de ce qui présente des idées de grandeur & de gloire.

— Si on en croit un de nos journaux, il aura à publier dans trois jours un *complot infernal*. . . . *Les républicains couchoient sur un volcan; & la Providence a détourné la faux de la mort*. . . . Les autorités n'en paroissent pas moins fort tranquilles & Paris très-calme.

— Le citoyen Larue, l'un des huit départés qui s'étoient évadés de la Guiane, est arrivé à Paris.

— L'astronome Lalande vient, dans un même article, de publier l'apothéose des jésuites & l'apologie de l'athéisme. Il prétend que nos tyrans de 1793 n'étoient assez forts ni en physique, ni en raisonnement, pour ne pas croire ou croire.

Il convient qu'on a tort de propager une doctrine qui ne peut être ni agréable ni utile au peuple. Pourquoi donc y revient-il si souvent dans ses écrits?

— Peut-il être dans l'esprit de la constitution, s'il n'est pas contraire à sa lettre, qu'un corps constitué charge un de ses membres de porter son vote pour une loi au corps législatif, quand il a parlé & doit parler encore contre.

— Saint-Agnan, chef de chouans dans le département de l'Orne, a aussi accédé à la pacification, & a déposé les armes.

— Le général de brigade Merle a écrit aux administrateurs de la Seine pour leur apprendre que le 2^e. bataillon de ce département avoit donné de nouvelles preuves de courage & de dévouement dans un combat contre neuf cents chouans. L'action a duré plus de quatre heures; & la déroute des rebelles a été complète.

— Un officier chargé de dépêches par le général Lefebvre, pour le service de la 17^e. division militaire, a été arrêté par des chouans qui l'ont assassiné. Ce jeune officier est universellement regretté de ses camarades.

— Tout est tranquille dans la Vendée. Le général Travot rétablit par-tout les cantonnemens.

— Il est entré à Dunkerque, le 1^{er}. de ce mois, deux parlementaires, ramenant d'Angleterre 155 militaires, 215 marins & 12 soldats d'artillerie de marine.

— Il est, dit-on, arrivé à Marseille un parlementaire napolitain.

— La mort vient d'enlever aux sciences & aux lettres M. Munos, né à Muzeros, village éloigné de Valence, en Espagne, d'une grande lieue. Cent trente volumes de pièces inconnues, de lettres originales de Colomb, Pizarro, Ximènes, d'ouvrages précieux sur l'Amérique & sur l'histoire naturelle politique, sont le fruit de ses recherches.

— La nomination du cardinal Bellisomi au trône pontifical, est confirmée par des lettres directes de Venise.

— On apprend de Pérouse (état de l'église) en date du 7 nivôse, qu'un édit de l'empereur ordonne la restitution, à toutes les corporations ecclésiastiques, des biens qui leur appartenoient & de leurs revenus arriérés.

— On apprend des bords du Danube, qu'il regne depuis quelque tems une maladie épidémique dans le pays de Memmingen & dans le Guntzthal.

P O L I T I Q U E.

Que veut donc le gouvernement britannique? qu'attend-il? qu'espère-t-il? Il vient de nous forcer à soupçonner sa bonne foi à toutes les époques: lors des conférences de Lille, il étoit décidé à ne pas traiter, puisqu'il refuse de traiter aujourd'hui. Il abjure le langage qu'il a tenu depuis 1792; il publie lui-même un désaveu formel de tout ce qu'il a dit devant l'Europe entière; il dément en un jour ces protestations qu'il juroit être sincères, ces déclarations diplomatiques, ces discussions des ministres dans le parlement: il en appellera toujours à l'avenir, puisque quand le moment actuel réfute ses objections, & lui offre toutes les garanties qu'il a demandées, il recommence ses délais sans prétexte, & recule lui-même la barrière qu'il sembloit avoir fixée.

Il ne falloit, à entendre le cabinet de Londres, pour qu'il voulût traiter que voir la France renoncer au progandisme; & aujourd'hui qu'elle proclame le respect des droits de l'alliance & de l'indépendance des gouvernemens; aujourd'hui qu'elle confirme ses professions de foi solennelles, par l'exécution des traités, par sa conduite avec la Hollande, avec la Suisse, avec ses amis, & même avec ses ennemis; aujourd'hui que son gouvernement réunit tous les caractères de force & de mesure, de vigueur & de durée, ou tout annonce l'espérance & déjà la reconnaissance nationale, quand la république française propose à l'Europe le signal si désiré de la fin d'une lutte si longue & si sanglante, le cabinet britannique demande du tems pour juger si assez de sang a été répandu.

Ce scandale manquoit à tous ceux qu'a donnés le gouvernement anglais dans la guerre de la liberté; ils effrayeroient l'histoire qui les racontera. Il a voulu affamer tout un peuple; & depuis, com-
servant la même haine, & ne faisant que changer de crime, il a

seul fomenté nos troubles civils, seul ranimé parmi nous les révoltes du fanatisme, seul couvert de sang & de cendres les plus florissantes provinces de la France; il a seul trompé ces foules infortunées de crédules habitans des campagnes, que ses émissaires attroupoient, payoient, pousoient aux massacres, chargés également de les seconder assez pour les faire mourir, pas assez pour les faire vaincre; ministres de ruine & de perfidie, suffisamment fidèles à leurs instructions, quand ils avoient organisé des boucheries de français royalistes ou républicains.

Et à quels moyens de discussion les notes du ministère anglais ont-elles recouru? Elles interrogent les annales du règne de la terreur; elles exhument les factions & leurs mutuelles calomnies; elles opposent, à la vérité, aux raisonnemens du gouvernement français, les accusations de Robespierre contre la Gironde; elles fouillent enfin presque dans les greffes sanglans de nos tribunaux révolutionnaires, pour prouver l'agression de la France aux yeux de l'Europe.

Quand on ne rougit pas de descendre publiquement à de pareilles ressources, que ne permet-on pas, que ne force-t-on pas de croire?

Oui, le ministre anglais espéroit se venger de Berghen par un autre Quiberon, tenter une nouvelle descente, charger ses vaisseaux d'apporter seulement des armes à l'un des deux partis, & tranquilles spectateurs du combat, de lui rapporter toujours la nouvelle d'une victoire pour lui, c'est-à-dire, d'un massacre. . . .

Mais, comme le répètent toutes les correspondances de l'Ouest, tant de perfidies à en fin cessé de trouver des dupes & des victimes. Le bruit d'un débarquement a avancé plutôt que retardé la pacification; à cette nouvelle beaucoup de chefs & de soldats, beaucoup de ces braves bretons, nourris dans la haine des ennemis de la France, se sont retrouvés français en apprenant que leurs côtes alloient être infestées par ces anglais, qu'ils en ont toujours chassés avec gloire. . . .

L'Europe ne sera pas trompée non plus. . . elle prononcera en faveur de la France, quand elle verra soumis à l'impartiale équité de son jugement ce grand débat politique, ces offres généreuses & ces refus sans prétextes, ces instances de l'humanité & ces allégations de la mauvaise foi, cette profession philanthropique d'un système pacificateur, & cet ajournement barbare qui demande encore quelques mois de carnage pour éclairer la conscience du cabinet de Londres.

(Extrait du journal officiel).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 13 pluviôse an 8.

Le ministre de l'intérieur, au citoyen de Guines, ci-devant doyen de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

J'apprends, citoyen, que vous avez mis la dernière main à votre histoire de la navigation depuis les derniers Ptolomées jusqu'à la découverte du cap de Bonne-Espérance, & je ne doute pas que cette histoire ne soit digne du savant à qui nous devons l'histoire des Huns & tant de mémoires intéressans, dont l'académie s'est enrichie depuis quarante ans. L'Europe savante apprécie vos travaux: la France n'oublie point ce qu'elle doit à l'auteur, & je vous prie d'agréer la gratification que je joins à ma lettre. Puisse ce souvenir consoler votre honorable vieillesse! Puisse-t-il vous convaincre de la sollicitude du gouvernement pour ces hommes studieux & modestes qui s'oublient eux-mêmes au milieu des efforts qu'ils font pour le progrès des connoissances humaines.

Signé, LUCIEN BONAPARTE.

Cette lettre intéresse sous plusieurs rapports. C'est un beau sujet d'espoir pour la république, de voir le plus jeune des ministres connoître aussi bien les droits du plus âgé de nos savans, à la reconnaissance nationale. Elle est d'ailleurs un modèle de la véritable dignité. Il étoit bien difficile de revêtir une meilleure action d'une forme plus touchante & plus noble.

Avis aux pensionnaires militaires.

Les pensionnaires militaires sont prévenus que, d'après la loi du 28 fructidor an 7, le paiement de leur pension, comme solde de

retraite, devant s'effectuer, à compter du 1^{er} vendémiaire an 8, sur les états de revue des commissaires des guerres, & que n'étant plus payés, à compter de cette époque, sur les états de la trésorerie, ils ne doivent plus adresser au trésor public leur demande ni leur déclaration, conforme à la loi du 11 fructidor an 5, pour être payé de l'an 8 dans leur département.

A l'égard des arriérés antérieurs à l'an 8, le paiement continuera à en être fait, comme par le passé & suivant le mode indiqué par les précédentes lois.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 15 pluviôse.

On reprend la discussion sur le projet de loi relatif à l'organisation du tribunal de cassation.

Le citoyen Berlier, conseiller d'état, répond au discours prononcé hier par Thiessé, contre le projet. Les débats auroient été terminés hier, dit-il, si le dernier orateur se fût renfermé dans les bornes de la discussion; si, pénétré de l'objet de son mandat; si, respectant l'opinion de la majorité du corps dont il est député. . . .

Il s'éleve des murmures. Le président invite l'orateur à entrer dans la question.

Berlier reprend: il trouve que le discours de Thiessé, qui auroit dû être l'exposé fidele de l'avis de la majorité du tribunal, qui avoit voté l'adoption du projet, n'a été qu'un long plaidoyer contre le projet. Il rappelle ensuite tout ce qui a été dit en faveur du projet et par l'orateur du tribunal, Mouricault, et par le conseiller d'état Emery et par lui-même. Il soutient que la constitution, article 74, a implicitement donné au tribunal de cassation le droit d'accuser les juges prévenus de forfaiture, et que par conséquent le tribunal doit avoir le droit de décerner des mandats d'arrêt.

Berlier termine ainsi: Au surplus, de quelques prestiges qu'on ait environné une discussion si simple, il est, législateurs, des vérités qui restent, et vous les trouverez au fond de vos cœurs.

On demande la clôture de la discussion.

Thiessé & Mouricault, orateurs du tribunal, réclament la parole. Le corps législatif consulté, la leur accorde. Des débats s'élevant pour savoir lequel des deux usera le premier de la parole; & pour mettre fin à toute contestation, Thiessé renonce à parler; Mouricault suit son exemple, & l'on passe au scrutin.

Sur 385 votans, 95 donnent leurs suffrages en faveur du projet, & 190 contre: en conséquence, le projet de loi n'est point adopté.

Bourse du 15 pluviôse.

Rente provisoire, 10 fr. 25 c. — Tiers consol., 18 fr. 38 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 11 c. — Bons $\frac{3}{4}$, — Bons $\frac{1}{2}$, . . . — Bons d'arrérage, 87 fr. 50 c. — Bons pour l'an 8, 65 fr. 45 c.

Le Délire, ou les Suites d'une erreur, comédie en un acte, en prose, mêlée d'ariette, paroles du citoyen R. Saint-Cyr, musique du citoyen Berton. A l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi, n^o. 1251. Prix, 1 fr. 20 cent.; pour les départemens, avec une esquisse de la décoration, 1 fr. 50 cent.

La représentation de cette pièce a attiré tout Paris; la lecture même en est très-attachante; l'exécution typographique mérite les plus grands éloges: & comme le titre l'annonce, cette édition offre tout ce qui peut plaire aux amateurs, aux artistes, & tout ce qui est nécessaire pour les représentations dans les salles bourgeoises ou sur les théâtres des départemens.